

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 26 JUIN 2018

Canton de

CALUIRE & CUIRE

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **04 JUL. 2018**

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 20 juin 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2018-57

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

CONVENTION TYPE
RELATIVE A
L'INTERVENTION
D'ASSOCIATIONS SUR LES
TEMPS PERISCOLAIRES

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, M. DIALLO (par proc. à M. JOINT), Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. CHAVANE (par proc. à M. ROULE), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PETIT jusqu'à l'élection du secrétaire incluse), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND), Mme NICAISE (par proc. à Mme CARRET), Mme HAMPARSOUMIAN, M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. THEVENOT), Mme ROQUES (par proc. à Mme ROUCHON), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE (par proc. à M. JOUBERT jusqu'au vote des PV inclus), M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : G. LACROIX

Par délibération N° 2018-15 du 26 mars 2018, le Conseil Municipal a approuvé l'organisation de la semaine scolaire applicable à partir de la prochaine rentrée dans les écoles publiques caluirardes.

Parmi les contributions recueillies dans le cadre de la démarche de concertation engagée par la Ville, l'intervention d'associations caluirardes permettant d'enrichir l'offre d'activités proposée aux enfants a été largement plébiscitée. La pause méridienne pourrait notamment permettre l'intervention d'associations sportives ou culturelles.

Le développement de ce type de partenariat nécessite, toutefois, la signature d'une convention avec chaque association volontaire, précisant notamment les conditions d'intervention (rôle des intervenants, conditions de sécurité et de responsabilité). En fonction des opportunités, ces conventions pourraient être établies sur la base d'une convention type, conformément au document ci-annexé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- APPROUVE

les termes de la convention type fixant les conditions d'intervention des associations dans le cadre des temps périscolaires ;

- AUTORISE

Monsieur le Maire à signer une telle convention et les avenants subséquents avec les associations volontaires.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE **04 JUL. 2018**
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

